DLP 23-7-81816980

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL :

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

Regie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Vegetaux
Cite Administrative - Rue Pelissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN du 21 JUILLET (Edition Spéciale "PEPINIERES" - n° 3) N° 205 bis

LES ALEURODES DES SERRES

Trialeurodes Vaporariorum

Ce sont de petits insectes (3mm) à ailes blanches s'envolant très facilement ("mouche blanche"). Ils sont parfois très abondants dans les serres.

Plusieurs insecticides peuvent être utilisés contre les aleurodes :

- soit en fumigations : sulfotep (Bladafum)
- soit en pulvérisations : dichlorvos, pyrimiphos-méthyl (Actellic), bromophos.

Des essais effectués récemment ont montré la bonne efficacité des pyréthrinoïdes de synthèse : bioresmethrine, cyperméthrine, décaméthrine.

Les traitements doivent être effectués à plusieurs reprises et espacés de 8 à 10 jours.

Des panneaux chromo-attractifs de couleur jaune, enduits de glu, peuvent également être utilisés.

STAGE d'APPLICATEUR AGREE

Le Service de la Protection des Végétaux organise un stage de certification des responsables de fumigation des denrées et des locaux au bromure de méthyle et au phosphure d'hydrogène du 17 au 20 Novembre 1981 à BORDEAUX.

Les renseignements ainsi que les fiches d'inscription pourront être demandés à la Circonscription "AUVERGNE et LIMOUSIN" avant le 10 Septembre 1981.

P. / ... 154

DIRECTEUR-GERANT : J. THIAULT.

LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN
Thaumetopoea Pityocampa

HOTES - BIOLOGIE

Les essences résineuses attaquées sont :

- les pins (noir d'Autriche - laricio de Corse - laricio Salzmann - insignis - maritime - sylvestre - d'Alep).
- les cèdres.

L'insecte n'a qu'une génération par an. Les oeufs groupés sont déposés vers le milieu de l'été sous forme de manchons entourant les aiguilles. Les éclosions se produisent 30 à 50 jours plus tard. Les jeunes chenilles groupées en colonies s'alimentent et poursuivent leur développement pendant l'automne et l'hiver. En cours d'automne, elles tissent en commun un nid blanc (bourses soyeuses) où elles passeront l'hiver.

Au début du printemps, les chenilles quittent les nids en "procession" et descendent s'enfouir dans le sol ; chacune d'elles tisse alors un cocon dans lequel elle se transforme en chrysalide. Les papillons éclosent au crépuscule pendant les mois de juillet et août : leur activité est essentiellement nocturne et leur vie très brève.

La processionnaire du pin se caractérise par son comportement grégaire. L'activité des chenilles (alimentation et tissage de soie) est également nocturne. Le développement de ce défoliateur est étroitement lié aux conditions climatiques. La processionnaire se comporte comme un ravageur de lisière dans les futaies résineuses. Dans les jeunes plantations, les infestations peuvent se maintenir plusieurs années successives.

DEGATS

Les dégâts consistent en des défoliations automnales et surtout printanières des pins entraînant une perte de production ligneuse. Les attaques successives peuvent provoquer la mortalité partielle des jeunes reboisements. Les chenilles urticantes sont de plus préjudiciables à la fréquentation touristique de la forêt.

METHODES DE LUTTE

Suivant les possibilités d'accès, la lutte mécanique (récolte des nids au sécateur ou à l'échenilloir) peut être valablement envisagée. Les bourses seront ensuite brûlées.

La lutte microbiologique par pulvérisations d'une préparation à base de Bacillus thuringiensis doit être pratiquée quand les chenilles les plus grosses atteignent 8 - 10 mm (septembre). Deux pulvérisations à trois semaines d'intervalle sont recommandées durant deux années consécutives.

Seule la surveillance permanente des peuplements permet de déterminer l'opportunité des traitements à caractère préventif.

La lutte chimique avec une préparation à base de diflubenzuron peut être également envisagée.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.